

CONNAISSANCE ⁴ DE L'EMPLOI

LE 4 PAGES DU **CENTRE D'ÉTUDES DE L'EMPLOI**, JUIN 2004

EDITO

Dans ce numéro de Connaissance de l'emploi, Marie-Thérèse Letablier souligne que la plupart des pays issus du bloc de l'Est, entrant dans l'Europe, ont un taux d'emploi féminin élevé et un nombre d'enfants par femme faible. Ce dernier facteur contribue, avec d'autres (faible espérance de vie et émigration), à la diminution de la taille de leur population.

Les nouveaux États membres rejoignent une Europe dans laquelle, bien souvent, les femmes ont dû choisir entre travailler et avoir des enfants. Pour développer leur potentiel de croissance, ils devront cesser de voir leur population décroître, tout en maintenant une activité féminine élevée.

Ils pourraient considérer la France avec intérêt. Au regard des autres pays européens, et probablement du fait d'une politique familiale relativement généreuse et d'un système assez développé d'accueil des jeunes enfants, le nombre d'enfants par femme y est élevé, alors même que le taux d'activité féminin y est relativement important.

Pierre Ralle

Europe : près de deux cents millions d'emplois

MARIE-THÉRÈSE LETABLIER

Centre d'études de l'emploi

En mai 2004, dix pays ont rejoint l'Union européenne qui comporte désormais vingt-cinq membres, atteint 449 millions d'habitants et se place, par l'importance de sa population, au troisième rang dans le monde, après la Chine et l'Inde. L'adhésion de ces nouveaux membres, issus pour la plupart de l'ancien bloc soviétique, contribue à diversifier et à modifier la configuration de l'Union.

Europe des Quinze : une population qui s'accroît mais vieillit

Depuis sa création en 1957, l'Union européenne, qui s'appelait alors la Communauté économique européenne, est devenue une puissance démographique. Dans cet ensemble, la France, avec près de soixante millions d'habitants, constitue le deuxième pays le plus peuplé, juste après

l'Allemagne (quatre-vingt-deux millions depuis la réunification), alors que son poids diminue au fil des élargissements. En 2004, elle ne représente plus que 13 % de la population de l'Union, ce qui donne une indication du morcellement actuel de l'Europe (Monnier, 2004).

La croissance démographique de l'Europe des Quinze masque des évolutions contrastées. L'Irlande connaît actuellement la plus forte progression du nombre de ses habitants, suivie par le Luxembourg, le Portugal et l'Espagne, tandis que l'Allemagne enregistre une stagnation préoccupante. Dans ce pays en effet, le solde migratoire (différence entre les entrées et les sorties du territoire) positif ne suffit pas à compenser le solde naturel (différence entre les naissances et les décès) négatif, dû au niveau bas de la fécondité (1,3 enfant par femme).

Bien qu'ayant diminué, l'accroissement naturel reste le principal facteur d'augmentation de la population en Irlande, en France, aux Pays-Bas et au Luxembourg (Eurostat, 2004). Avec 1,9 enfant par femme, la France se différencie par la vigueur de sa fécondité et se situe dans le peloton de tête européen, juste derrière l'Irlande. Dans les autres pays, c'est essentiellement l'immigration qui alimente la croissance démographique. Tous les membres de l'Europe des Quinze sont devenus des pays d'immigration, alors que l'Espagne, l'Italie, la Grèce, l'Irlande et le Portugal étaient jusque récemment des pays d'émigration.

Le vieillissement démographique, conséquence à la fois de la baisse de la fécondité et de la baisse de la mortalité aux âges élevés, reste l'une des préoccupations majeures de l'Europe des Quinze. Il est particulièrement marqué en Italie, en Grèce, en Suède, en Espagne ainsi qu'en Allemagne, où d'ores et déjà la part des plus de 65 ans dans la population excède celle des moins de 15 ans (Iprosec, 2000-2003 ; cf. encadré).

Au total, lorsqu'on examine l'effet combiné du ralentissement de la croissance démographique et du vieillissement de la population, il ressort que les pays les plus touchés par ces deux phénomènes sont en premier lieu l'Italie, puis la Grèce, l'Autriche et l'Allemagne. Bien que leur population continue d'augmenter, l'Espagne et la Suède sont sévèrement touchées par le vieillissement.

Nouveaux membres : une population plus jeune mais une espérance de vie plus faible

Contrairement à Malte et à Chypre dont la population s'accroît, les huit pays de l'Europe centrale et orien-

tales se caractérisent par une baisse de leur population, due à un solde naturel négatif et à un solde migratoire nul, voire négatif dans trois pays : Lettonie, Lituanie, Pologne. Cette situation résulte d'une fécondité plus faible (particulièrement en Slovaquie, en République tchèque et en Slovénie) que dans le reste de l'Europe : le nombre moyen d'enfants par femme y est en 2003 de 1,2 contre 1,5 (Eurostat, 2004).

Les nouveaux États membres se signalent, en revanche, par la jeunesse de leur population, résultat notamment d'une espérance de vie moins élevée qu'en Europe occidentale : 70 ans pour les hommes et 78 ans pour les femmes, contre 76 ans et 82 ans dans les pays de l'Union à Quinze. Pour tous ces nouveaux adhérents, la part des plus de 65 ans dans la population est inférieure à la moyenne européenne (13 % contre 16 %).

L'arrivée des dix nouveaux pays ralentit la croissance démographique de l'Union, mais rajeunit légèrement sa population. Elle représente un défi : le retard des pays « entrants », par rapport au niveau de la mortalité et de l'espérance de vie, interroge les politiques sociales et sanitaires ainsi que leur capacité à améliorer les conditions de vie des populations.

U n marché du travail élargi

L'entrée dans l'Union des dix pays de l'Europe centrale et orientale contribue à augmenter la population de 20 % et le nombre des 15-65 ans de 18 %. Vingt-neuf millions d'emplois viennent rejoindre un marché du travail qui en compte dorénavant 199 millions. En 2002, le taux d'emploi (rapporté à la population des 15-65 ans) est de 64 % parmi les anciens adhérents et de 56 % parmi les « entrants » (cf. tableau). Il convient toutefois de noter que, pour ces derniers, le taux d'emploi n'est qu'un indicateur imparfait de l'activité des personnes en raison de la place qu'occupe le travail « informel » dans ces économies en transition.

UNE RECHERCHE À L'ÉCHELLE EUROPÉENNE

La recherche Iprosec (*Improving Policy Responses and Outcomes to Socio-Economic Challenges: Changing Family Structures, Policy and Practices*) réalisée entre 2000 et 2003 était financée par la Commission européenne (cinquième programme-cadre, direction générale « recherche ») et coordonnée par Linda Hantrais, professeure à l'Université de Loughborough (Royaume-Uni). Olivier Büttner (CEE), Marie-Thérèse Letablier (CEE) et Sophie Pennec (Ined) en ont assuré la partie française.

Le projet visait à analyser les réponses politiques aux enjeux socio-économiques que constituent le vieillissement démographique, les transformations de la famille et les évolutions des relations entre les sexes et les générations dans huit pays de l'Europe des Quinze (France, Allemagne, Grèce, Irlande, Italie, Espagne, Suède et Royaume-Uni) et dans trois pays entrés en 2004 dans l'Union (Estonie, Hongrie, Pologne).

EMPLOI ET CHÔMAGE EN EUROPE EN 2002

(En pourcentage)

	Taux d'emploi			Taux de temps partiel		Taux de chômage	
	H + F	H	F	H	F	H	F
Europe des Quinze	64,3	72,8	55,6	6,5	33,5	6,9	8,7
1. Belgique	59,9	68,2	51,4	5,6	37,4	6,6	8,2
1. France	63,0	69,5	56,7	5,1	29,4	7,8	9,9
1. Allemagne	65,3	71,7	58,8	5,1*	38,2*	8,7	8,3
1. Italie	55,5	69,1	42,0	3,5	16,9	7,0	12,2
1. Luxembourg	63,7	75,6	51,6	2,0	24,6	2,1	3,9
1. Pays-Bas	74,4	82,4	66,2	21,2	73,1	2,5	3,0
2. Danemark	75,9	80,0	71,7	11,1	30,3	4,4	4,6
2. Irlande	65,3	75,2	55,4	6,5	30,4	4,6	4,0
2. Royaume-Uni	71,7	78,0	65,3	9,4	43,9	5,6	4,5
3. Grèce	56,7	71,4	42,6	2,3	6,1	6,6	15,0
3. Portugal	68,2	75,9	60,8	7,0	16,3	4,2	6,1
3. Espagne	58,4	72,6	44,1	2,5	16,7	8,0	16,4
4. Autriche	69,3	75,7	63,1	5,7	37,5	4,1	4,5
4. Finlande	68,1	70,0	66,2	8,3	17,5	9,1	9,1
4. Suède	73,6	74,9	72,2	11,1	33,1	5,3	4,5
Cinquième vague	55,9	61,8	50,2	5,9	10,4	14,2	15,6
5. Chypre	68,6	78,8	59,2	4,4*	14,1*	2,9	5,0
5. Rép. tchèque	65,5	74,0	57,1	2,2	8,3	5,9	9,0
5. Estonie	62,0	66,5	57,9	4,8	10,7	9,8	8,4
5. Hongrie	56,6	63,5	50,0	2,3	5,1	6,0	5,1
5. Lettonie	60,4	64,3	56,8	9,7*	12,9*	13,7	11,8
5. Lituanie	59,9	62,7	57,2	7,6*	9,6*	12,3	13,0
5. Malte	54,3	75,2	33,4	2,5	17,1	-	-
5. Pologne	51,5	56,9	46,2	8,5	13,4	19,1	20,9
5. Slovaquie	56,8	62,4	51,4	1,1	2,7	18,4	18,8
5. Slovénie	63,4	68,2	58,6	4,9	7,5	5,7	6,4
Europe des Vingt-cinq	62,9	71,0	54,7	6,5	30,0	8,0	9,0

NB : Les chiffres de la première colonne indiquent la vague d'entrée dans l'Union européenne (1. = 1957 ; 2. = 1973 ; 3. = 1981/86 ; 4. = 1995 ; 5. = 2004).

Le taux d'emploi est calculé sur la population âgée de 15 à 64 ans.

Le taux de chômage est calculé sur la population de plus de 15 ans.

* signifie que les chiffres sont ceux de l'année 2000.

Lecture : En 2002, dans l'Europe des Quinze, 64,3 % des personnes âgées de 15 à 64 ans sont en emploi. C'est le cas pour 72,8 % des hommes et 55,6 % des femmes...

Source : Commission européenne, *Employment in Europe 2003*.

Les taux d'emploi varient considérablement d'un pays à l'autre, allant de 51 % en Pologne à 65 % en République tchèque, jusqu'à près de 69 % à Chypre, et de 55 % en Italie à 76 % au Danemark. Ils varient également fortement en fonction du sexe, s'échelonnant, en ce qui concerne les femmes, de 33 % à Malte à 59 % à Chypre, et de 42 % en Italie à plus de 72 % en Suède. Dans le groupe des Quinze, la France occupe la onzième place, avec un taux global d'emploi de 63 % et de 57 % pour les femmes.

Des taux d'emploi féminins relativement élevés...

Si les taux d'emploi sont inférieurs parmi les nouveaux adhérents, les écarts entre hommes et femmes sont eux

aussi plus faibles (moins de dix points). Les pays du bloc soviétique partageaient une même conception de l'émancipation des femmes, fondée sur le travail et l'accès à tous les emplois. Ainsi, dans l'Europe des Vingt-cinq, cohabitent plusieurs modèles familiaux, avec deux configurations polaires : un modèle « nordique » à deux actifs, qui prédomine notamment dans les pays scandinaves, et un modèle « méditerranéen » fondé sur la division du travail au sein des ménages, qui produit des écarts supérieurs à vingt-cinq points entre les taux d'emploi féminins et masculins. En outre, alors que les taux d'emploi féminins ont augmenté dans l'Europe des Quinze au cours des dernières décennies, les rapprochant de ceux des hommes, tel n'est pas le cas pour les États qui viennent de rejoindre l'Union, ni dans l'ex-Allemagne de l'Est, où les taux d'emploi des femmes et des hommes ont chuté durant les années quatre-vingt-dix. Mais, compte tenu de la diminution plus importante des taux masculins, l'écart a diminué (Commission européenne, 2002).

Par ailleurs, le travail à temps partiel, qui s'adresse essentiellement à la population féminine dans l'Europe des Quinze, reste peu développé en Europe centrale et orientale, en comparaison de ce qu'il représente dans l'Union en 2002 et plus particulièrement aux Pays-Bas (73 % des femmes) ou au Royaume-Uni (44 %).

Le niveau d'emploi des 55-64 ans, faible en Europe, s'avère particulièrement bas dans les nouveaux pays membres. De plus, il recèle des variations sensibles au détriment des femmes. En 2002, dans l'Europe des Quinze, un homme sur deux âgé de 55 à 64 ans est en emploi et moins d'une femme sur trois.

En Espagne, le taux d'emploi masculin est plus de deux fois supérieur au taux féminin. C'est en Finlande et Suède que les écarts entre les sexes sont les plus faibles, hommes et femmes restant actifs après 55 ans. Dans les nouveaux États membres, les taux d'emploi des hommes de plus de 55 ans sont inférieurs à la moyenne des Quinze, tombant à 35 % en Slovénie. Il en va de même pour les femmes dans ces pays où le départ à la retraite était relativement précoce. Depuis la fin de l'ère soviétique, les personnes les plus âgées, et en particulier les femmes, qui ont perdu leur emploi pendant la période de restructuration ont eu tendance à se retirer du marché du travail.

Autre caractéristique commune aux pays de la cinquième vague d'adhésion, la part limitée du secteur tertiaire dans l'économie. En effet, alors que les activités de services correspondent à 71 % des emplois dans les pays de l'Europe des Quinze, elles n'en regroupent que 55 %

dans les dix pays « entrants », l'industrie et l'agriculture concernant respectivement 32 % et 13 % des emplois. S'agissant des femmes, le secteur tertiaire emploie 84 % d'entre elles dans l'Europe des Quinze (13 % dans l'industrie et 3 % dans l'agriculture), mais à peine 68 % dans les dix pays « entrants » (21 % dans l'industrie et 12 % dans l'agriculture).

De plus, si le salariat est la forme dominante du travail dans les vingt-cinq pays de l'Union, le travail indépendant représente 15 % de l'emploi en moyenne dans l'Europe des Quinze et 21 % dans les dix pays « entrants ». La Grèce, avec 42 % de travailleurs indépendants, est l'État où le salariat est le moins développé, à l'opposé de la Suède, du Danemark et de la France (moins de 9 %). Partout, cette forme de travail est plus diffusée chez les hommes que chez les femmes. Au cours des années quatre-vingt-dix, sa part s'est réduite dans les pays de l'Europe des Quinze, mais a augmenté pour la plupart des nouveaux adhérents.

• • • et des taux de chômage contrastés parmi les nouveaux membres

En 2002, l'Europe des Quinze connaît un taux de chômage moyen de 7,8 %. Ce taux est plus élevé lorsque l'on considère uniquement la population féminine. Avec un taux de 8,8 %, la France est relativement mal placée.

Les dix nouveaux adhérents enregistrent en moyenne un niveau de chômage bien supérieur (15 %), avec toutefois des situations contrastées. Le taux de chômage atteint 20 % en Pologne et 19 % en Slovaquie. La situation est d'autant plus inquiétante dans ces deux pays que le chômage exclut massivement du marché du tra-

vail les jeunes de moins de 25 ans (41 % des jeunes hommes et 43 % des jeunes femmes en Pologne), et que le chômage de longue durée y touche une part importante de la population.

En revanche, la République tchèque, la Hongrie et la Slovaquie affichent des taux de chômage inférieurs à la moyenne du groupe des Quinze. Si, dans les nouveaux États membres, le chômage touche davantage les femmes que les hommes, il est à noter que les écarts sont plus faibles que dans les pays de l'Europe des Quinze.

L es enjeux de l'élargissement

Les nouveaux membres de l'Union européenne sont confrontés à un défi qui concerne la démographie et l'emploi. Afin d'éviter que leurs populations ne déclinent, il s'agit en premier lieu pour ces États de moderniser leurs économies afin d'en accroître la compétitivité et de susciter des emplois pour réduire le chômage qui frappe durement certains d'entre eux. Il convient, en deuxième lieu, d'assurer que les femmes puissent conserver leur taux d'activité élevé sans renoncer à avoir des enfants. Excepté Chypre et Malte, tous les pays « entrants » ont, à l'égard des femmes, une tradition de travail hors du foyer. À quelles conditions, le modèle de famille à deux actifs pourra-t-il se maintenir parmi les nouveaux membres de l'Union ? Enfin, la mobilité géographique des nouveaux ressortissants est appelée à se développer au sein de l'Union, au gré des opportunités d'emploi, notamment dans les services. En s'élargissant une nouvelle fois, l'Europe s'est encore diversifiée. Les implications ne concernent pas seulement les dix nouveaux adhérents mais l'ensemble des pays de l'Union ●

références

European Commission, 2003, *Employment in Europe 2003*.

Eurostat, 2004, « Premières estimations démographiques pour 2003 », *Statistiques en bref*, Thème 3, 1/2004.

Iprosec (Improving Policy Responses and Outcomes to Socio-Economic Challenges), 2000-2003, www.iprosec.org.uk.

Monnier A., 2004, « L'Union européenne élargie : quinze + dix = 455 », *Population & sociétés*, n° 398, février.

Les actualités du Centre d'études de l'emploi sont en ligne sur le site www.cee-recherche.fr

La lettre électronique « Infos flash » vous informe régulièrement des principales activités du Centre d'études de l'emploi et vous signale ses dernières publications

Pour la recevoir par mail vous pouvez vous inscrire sur la page d'accueil du site

CENTRE D'ETUDES DE L'EMPLOI

29, promenade Michel Simon
93166 Noisy-le-Grand Cedex
Téléphone : 01 45 92 68 00
Télécopie : 01 49 31 02 44
Mèl : cee@mail.enpc.fr
<http://www.cee-recherche.fr>

Directeur de publication : P. Ralle
Rédacteur en chef : M.-M. Vennat
Maquettiste : M. Ferré
Imprimerie : Louis-Jean
C.P.P.A.P. : 3070 ADEP
Dépôt légal : 346 - juin 2004
ISSN : 1767-3356